



**NOTICE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE (« AGA ») DES ACTIONNAIRES
DE ESPERITE N.V. (LA « SOCIETE »)**

qui se tiendra le mercredi 17 juin 2015 à 14h CET au Hilton Amsterdam Airport Schiphol,
Schiphol Boulevard 701, 1118 BN Schiphol, Pays-Bas

1. Ouverture de l'assemblée et annonces
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 décembre 2014*
3. Rapport annuel 2014 – dont gouvernance d'entreprise– et présentation du CEO
4. Politique de rémunération
5. Adoption du bilan annuel 2014*
6. Allocation des résultats
7. Décharge des membres du Conseil d'Administration *
8. Détermination de la rémunération du Directeur Exécutif – Octroi d'options*
9. Détermination de la rémunération des Directeurs Non-Exécutifs *
10. Nomination de Mr. Vincent Borgeot comme Directeur non Exécutif de la société jusqu'à l'AGA de 2018 *
11. Réélection de Mr. Gert-Jan van der Marel comme Directeur non Exécutif de la société jusqu'à l'AGA de 2018*
12. Réélection de Mr. Ronald Lorijn comme Directeur non Exécutif de la société jusqu'à l'AGA de 2017 *
13. Délégation au conseil d'administration de (a) le pouvoir d'émettre des actions et d'attribuer des options d'acquisition d'actions dans le capital d'actions de la société jusqu'à un maximum de 20% du capital d'actions issues à la date de l'AGA ; et (b) le pouvoir de restreindre ou exclure le droit de préemption en connexion avec l'émission des actions ou l'attribution d'options d'acquisition d'actions, chacun pour une période de 18 mois à compter de la date de l'AGA et donc jusqu'au 17 décembre 2016.
14. Proposition de réélection de EY Accountants LLP comme auditeurs externes pour une durée de 1 an.*
15. Autres questions
16. Clôture

Les points d'ordre du jour marqués d'un * sont à soumettre à un vote. Les autres points sont des éléments de discussion.



À la date des présentes, le nombre total d'actions émises est 9,802,222. Aucune actions n'est actuellement détenue par la Société ou ses filiales. Le nombre total de droits de vote à la date des présentes élève à 9,802,222.

L'avis, l'ordre du jour complet et les notes explicatives y afférentes, les comptes rendus mentionnés au point 2 et le rapport annuel 2014 sont disponibles pour consultation et peut être acquis sans frais dans nos bureaux et à Kempen & Co NV (Beethovenstraat 300, 1077 WZ Amsterdam, télécopie + 31 (0) 20 348 95 49, email: proxylvoting@kempen.nl). Ces documents peuvent également être téléchargés sur www.esperite.com

Date d'inscription

Les porteurs d'actions, de titres de dépôt (*depository interests*) ou les autres personnes titulaires de droits de vote et/ou de participer à l'assemblée qui sont inscrits le mercredi 20 mai 2015 (la « Date d'Inscription »), après le traitement de tous les ajouts et retraits à la Date d'Inscription, dans le registre des actionnaires de la Société ou dans le dossier administratif tenu par les Intermédiaires auprès de Euroclear Nederland au sens de l'Acte sur les Transfert de Valeurs Mobilières (*Wet Giraal Effectenverkeer*), auront le droit d'assister à l'assemblée en personne ou par procuration. Seuls les actionnaires peuvent voter à l'AGA. Les détenteurs de titres de dépôt (*depository interests*) peuvent seulement voter en utilisant le système CREST ou en utilisant le Formulaire d'Instruction, devant être adressé à l'agent de la Société en charge des inscriptions, mentionné ci-après.

Notification

Les actionnaires souhaitant assister à l'AGA, soit en personne, soit par procuration, doivent le notifier à l'Agent de la Société Kempen & Co N.V. par écrit (Kempen & Co N.V., Agency Services department, Beethovenstraat 300, 1077 WZ Amsterdam ou par facsimile: +31 20 348 9549 ou par e-mail: proxylvoting@kempen.nl) au plus tard à 15,00 heures CET le vendredi 12 Juin 2015. Le certificat d'inscription délivré par Kempen & Co N.V. sert de carte d'admission pour l'assemblée.

Procuration

Les actionnaires souhaitant se faire représenter à l'AGA par un mandataire doivent être enregistrés conformément à la procédure indiquée ci-dessus et déposer une procuration écrite auprès de Kempen & Co N.V. (Kempen & Co N.V., Agency Services department, Beethovenstraat 300, 1077 WZ Amsterdam ou par facsimile : +31 20 348 9549 ou par e-mail : proxylvoting@kempen.nl) au plus tard à 15.00 heures CET le vendredi 12 Juin 2015. Il est rappelé qu'en cas d'utilisation de subdélégations, toutes les procurations faisant partie de la chaîne de procurations doivent être fournies dans les délais. Une procuration et un formulaire d'instructions de vote à cet effet peuvent être obtenus via notre site web.

Enregistrement et identification

L'enregistrement pour être admis à l'AGA débutera une heure avant le début de l'assemblée. L'enregistrement n'est plus possible ensuite. Il pourra être demandé aux personnes autorisées à assister à l'AGA de prouver leur identité avant d'être admises, elles sont donc priées de se munir d'une pièce d'identité valide.

Porteurs de titres de dépôt (*depository interests*)

A la Date d'Inscription les porteurs de titres de dépôt (*depository interests*) de la Société sont priés d'utiliser le Formulaire d'Instruction qui peut être téléchargé sur www.esperite.com et de renvoyer le formulaire au teneur de compte de la Société, Capita Registrars, The Registry, 34 Beckenham Road, Beckenham, Kent BR3 4TU, Royaume-Uni (le « Teneur de Compte »). Il est rappelé que, pour être valide, le Formulaire d'Instruction original ou une copie



notariée et authentifiée doit être reçue par Capita IRG Trustees Limited au plus tard à 15.00 heures CET le Mardi 9 Juin 2015. Tout détenteur de titres de dépôt (*depository interests*) qui souhaite assister à l'AGA en personne doit contacter Capita IRG Trustees Limited par e-mail à l'adresse custodymgt@capitaregistrars.com. La demande pour assister à l'AGA doit être reçue par Capita IRG Trustees Limited au plus tard à 15.00 heures CET le Mardi 9 Juin à 2015.

Si vous envisagez de demander à votre dépositaire ou un courtier pour tout de ce qui précède, veuillez noter que leurs dates limites pourraient être un certain nombre de jours avant ceux mentionnés ci-dessus. Veuillez vérifier avec les différentes institutions quant à leurs dates limites.

Le Conseil d'Administration

Zutphen le 6 mai 2015